



CAJ/70/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 10 septembre 2014

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE**Soixante-dixième session
Genève, 13 octobre 2014**

ÉLABORATION DE MATÉRIEL D'INFORMATION CONCERNANT LA CONVENTION UPOV

*Document établi par le Bureau de l'Union**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV***Résumé analytique^a**

1. Le présent document a pour objet d'apporter des informations sur le programme d'élaboration du matériel d'information.
2. Le document rend notamment compte de ce qui suit :
 - a) de nouvelles versions des notes explicatives concernant le matériel de reproduction ou de multiplication végétative, le produit de la récolte, les variétés essentiellement dérivées, la déchéance, la nullité, les dénominations de la variété et la protection provisoire ont été diffusées en mai 2014, et des observations ont été transmises par les membres du CAJ et les observateurs auprès de ce comité; en fonction de ces observations, de nouvelles versions des notes explicatives susmentionnées seront diffusées pour le 29 août 2014 et seront examinées par le CAJ-AG, à sa neuvième session qui se tiendra les 14 et 17 octobre 2014; un compte rendu des travaux du CAJ-AG à sa neuvième session sera présenté au CAJ, à sa soixante et onzième session, qui se tiendra en mars 2015;
 - b) les versions allemande, espagnole et française du compte rendu du "Séminaire sur les variétés essentiellement dérivées" (publication UPOV n° 358), qui s'est tenu à Genève le 22 octobre 2013, sont maintenant publiées sur le site Web de l'UPOV à l'adresse (http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=29782).
3. Le document indique également que les faits nouveaux concernant les sujets ci-après ne sont pas examinés dans le présent document mais dans les documents CAJ/70/3 et CAJ/70/5, respectivement :
 - a) faits nouveaux concernant la révision du document UPOV/INF/5 "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales" (document CAJ/70/3); et
 - b) faits nouveaux concernant la révision du document UPOV/INF/15 "Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes, ainsi que la fourniture d'informations visant à faciliter la coopération" (voir le document CAJ/70/5).

Table des matières

RAPPEL.....	2
APERÇU GÉNÉRAL DU MATÉRIEL D'INFORMATION	2
QUESTIONS À EXAMINER PAR LE CAJ-AG À SA NEUVIÈME SESSION.....	2
MISE À JOUR DU DOCUMENT UPOV/INF/5 "BULLETIN TYPE DE L'UPOV DE LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES"	4
RÉVISION DU DOCUMENT UPOV/INF/15 "DOCUMENT D'ORIENTATION DESTINÉ AUX MEMBRES DE L'UPOV CONCERNANT LES OBLIGATIONS EN COURS ET LES NOTIFICATIONS CONNEXES AINSI QUE LA FOURNITURE D'INFORMATIONS VISANT À FACILITER LA COOPÉRATION".....	4
COMPTE RENDU DU "SÉMINAIRE SUR LES VARIÉTÉS ESSENTIELLEMENT DÉRIVÉES" EN FRANÇAIS, ALLEMAND ET ESPAGNOL	5

RAPPEL

4. Le CAJ¹ a approuvé une méthode d'élaboration de matériel d'information concernant la Convention UPOV². Il est également convenu de la création d'un groupe consultatif du CAJ ("CAJ-AG") chargé d'aider à élaborer des documents relatifs à ce matériel³.

5. La méthode convenue est résumée comme suit : le Bureau de l'Union élaborera certains projets de matériel traitant de questions qu'il estime simples et il les diffusera auprès du CAJ pour que soient formulées des observations dans un délai imparti. Dans d'autres cas, lorsqu'il est estimé que les questions sont délicates et que les délibérations à une session du CAJ revêtent de l'importance pour l'élaboration du matériel d'information approprié, mais également dans les cas où un projet de texte traitant d'une question apparemment simple aura soulevé des difficultés inattendues lors de sa diffusion pour observations, il sera fait appel au CAJ-AG avant que le CAJ soit invité à en délibérer à sa session.

APERÇU GÉNÉRAL DU MATÉRIEL D'INFORMATION

6. L'annexe du présent document contient une présentation générale du matériel d'information élaboré et en cours d'élaboration.

QUESTIONS À EXAMINER PAR LE CAJ-AG À SA NEUVIÈME SESSION

7. Le CAJ⁴ a approuvé le programme de travail relatif à l'élaboration du matériel d'information pour la neuvième session⁵ du CAJ-AG⁶.

8. Le CAJ était convenu que les nouvelles versions suivantes des notes explicatives seraient communiquées au CAJ-AG avant le 9 mai 2014, et que les membres du CAJ et les observateurs auraient également la possibilité de formuler des observations⁷ :

¹ À sa cinquante-deuxième session, tenue à Genève le 24 octobre 2005.

² Voir les paragraphes 8 à 10 du document CAJ/52/4 intitulé "Méthode d'élaboration de matériels d'information concernant l'Acte de 1991 de la Convention UPOV".

³ Voir les paragraphes 11 à 14 du document CAJ/52/4 et le paragraphe 67 du document CAJ/52/5 "Compte rendu".

⁴ À sa soixante-neuvième session, tenue à Genève le 10 avril 2014.

⁵ Qui se tiendra les 14 et 17 octobre 2014.

⁶ Voir les paragraphes 65 et 66 du document CAJ/69/2 "Élaboration de matériels d'information concernant la Convention UPOV" et le paragraphe 26 du document CAJ/69/12 "Compte rendu des conclusions".

⁷ Voir le paragraphe 27 du document CAJ/69/12 "Compte rendu des conclusions" et les circulaires UPOV E-14/128 du 12 mai 2014, E-14/136 du 20 mai 2014 et E-14/143 du 23 mai 2014.

Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/EDV/2 Draft 4)

9. Des observations ont été transmises par l'Argentine, la Norvège, l'*Association for Plant Breeding for the Benefit of Society* (APBEBES), la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA), CropLife International et la *European Seed Association* (ESA).

Notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV (document UPOV/EXN/PPM Draft 2)

10. Des observations ont été transmises par la Nouvelle-Zélande, APBEBES, CIOPORA, CropLife International et ESA.

Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/HRV/2 Draft 1)

11. Des observations ont été transmises par l'Argentine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, APBEBES, CIOPORA, CropLife International et ESA.

Notes explicatives sur la déchéance de l'obtenteur selon la Convention UPOV (document UPOV/EXN/CAN/2 Draft 1)

12. Des observations ont été transmises par la Nouvelle-Zélande et CropLife International.

Notes explicatives sur la nullité du droit d'obtenteur selon la Convention UPOV (document UPOV/EXN/NUL/2 Draft 1)

13. Des observations ont été transmises par ESA.

Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (document UPOV/INF/12/5 Draft 1)

14. Des observations ont été transmises par l'Argentine, la Nouvelle-Zélande, APBEBES et ESA.

Notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV (document UPOV/EXN/PRP/2 Draft 1)

15. Des observations ont été transmises par CropLife International.

16. Les observations et notes explicatives susmentionnées sont disponibles sur le site Web de l'UPOV, dans la section "Examen par correspondance" du CAJ-AG/13 http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=29783.

17. Sur la base des observations reçues, de nouvelles versions des notes explicatives susmentionnées ont été publiées le 10 septembre 2014 et seront examinées par le CAJ-AG à sa neuvième session. Les membres du CAJ et observateurs auprès de ce comité en ont été dûment informés.⁸

18. Le projet d'ordre du jour de la neuvième session du CAJ-AG fait l'objet du document CAJ-AG/14/9/1 (reproduit ci-dessous).

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour

⁸ Voir le paragraphe 28 du document CAJ/69/12 "Compte rendu des conclusions".

3. Variétés essentiellement dérivées
 - a) Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision) (documents CAJ-AG/14/6/2 et UPOV/EXN/EDV/5 Draft 2)
 - b) Possibles mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges pour les variétés essentiellement dérivées (document CAJ-AG/14/9/3)
4. Notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication (document UPOV/EXN/PPM/1 Draft 3)
5. Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (Révision) (document UPOV/EXN/HRV/2 Draft 2)
6. Notes explicatives sur la déchéance de l'obtenteur selon la Convention UPOV (document UPOV/EXN/CAN/2 (Révision) Draft 2)
7. Notes explicatives sur la nullité du droit d'obtenteur selon la Convention UPOV (document UPOV/EXN/NUL/2 (Révision) Draft 2)
8. Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (Révision) (document UPOV/INF/12/5 Draft 2)
9. Questions concernant les descriptions variétales (document CAJ-AG/14/9/4)
10. Notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV (Révision) (document UPOV/EXN/PRP/2 Draft 2)
11. Questions concernant les observateurs au CAJ-AG (document CAJ-AG/14/9/5)
12. Questions soumises pour examen au CAJ-AG par le CAJ depuis la huitième session du CAJ-AG
13. Date et programme de la dixième session

19. Le CAJ souhaitera peut-être noter qu'un nouvel examen du document UPOV/INF/12 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" pourrait être nécessaire en rapport avec l'élaboration d'un outil de recherche de l'UPOV de similarité qui soit efficace. Les faits nouveaux intervenus en ce qui concerne ce sujet figurent dans le document CAJ/70/4 intitulé "Dénomination de la variété".

20. Un compte rendu des travaux du CAJ-AG, réuni en sa neuvième session, sera présenté à la soixante et onzième session du CAJ, qui se tiendra en mars 2015.

MISE À JOUR DU DOCUMENT UPOV/INF/5 "BULLETIN TYPE DE L'UPOV DE LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES"

21. L'évolution des travaux concernant la révision du document UPOV/INF/5 "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales" est présentée dans le document CAJ/70/3.

RÉVISION DU DOCUMENT UPOV/INF/15 "DOCUMENT D'ORIENTATION DESTINÉ AUX MEMBRES DE L'UPOV CONCERNANT LES OBLIGATIONS EN COURS ET LES NOTIFICATIONS CONNEXES AINSI QUE LA FOURNITURE D'INFORMATIONS VISANT À FACILITER LA COOPÉRATION"

22. L'évolution des travaux concernant la révision du document UPOV/INF/15 "Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes ainsi que la fourniture d'informations visant à faciliter la coopération" est présentée dans le document CAJ/70/5.

COMpte Rendu du "Séminaire sur les Variétés Essentiellement Dérivées"
en Français, Allemand et Espagnol

23. Le séminaire sur les variétés essentiellement dérivées s'est tenu à Genève le 22 octobre 2013. La version anglaise du compte rendu (publication n° 358) est disponible depuis février 2014⁹.

24. La publication n° 358 en allemand, espagnol et français a été affichée sur le site Web de l'UPOV à l'adresse (http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=29782).

25. Le CAJ est invité à noter que

a) de nouvelles versions des notes explicatives concernant le matériel de reproduction ou de multiplication végétative, le produit de la récolte, les variétés essentiellement dérivées, la déchéance, la nullité, les dénominations de la variété et la protection provisoire ont été diffusées en mai 2014, et des observations ont été transmises par les membres du CAJ et les observateurs auprès de ce comité, comme indiqué aux paragraphes 9 à 16 ci-dessus;

b) en fonction de ces observations, de nouvelles versions des notes explicatives susmentionnées ont été publiées le 10 septembre 2014 et seront examinées par le CAJ-AG à sa neuvième session qui se tiendra les 14 et 17 octobre 2014;

c) un nouvel examen du document UPOV/INF/12 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" pourrait être nécessaire en rapport avec l'élaboration d'un outil de recherche de l'UPOV de similarité qui soit efficace (voir le document CAJ/70/4);

d) un compte rendu des travaux du CAJ-AG à sa neuvième session sera présenté au CAJ, à sa soixante et onzième session, qui se tiendra en mars 2015;

e) les faits nouveaux concernant la révision du document UPOV/INF/5 "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales" sont indiqués dans le document CAJ/70/3;

f) les faits nouveaux concernant la révision du document UPOV/INF/15 "Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes ainsi que la fourniture d'informations visant à faciliter la coopération" sont indiqués dans le document CAJ/70/5;

g) les versions allemande, espagnole et française du compte rendu du "Séminaire sur les variétés essentiellement dérivées" (publication UPOV n° 358), qui s'est tenu à Genève le 22 octobre 2013, sont maintenant publiées sur le site Web de l'UPOV à l'adresse http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=29782).

[L'annexe suit]

⁹ Voir la circulaire E-14/038 de l'UPOV du 25 février 2014.

APERÇU GÉNÉRAL DU MATÉRIEL D'INFORMATION

NOTES EXPLICATIVES

Référence	Notes explicatives sur :	État d'avancement
UPOV/EXN/BRD	Notes explicatives sur la définition de l'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/EXN/BRD/1 adopté en octobre 2013
UPOV/EXN/CAL	Notes explicatives sur les conditions et limitations relatives à l'autorisation de l'obtenteur à l'égard du matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/CAL/1 adopté en octobre 2010
UPOV/EXN/CAN	Notes explicatives sur la déchéance de l'obtenteur selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/CAN/1 adopté en octobre 2009 UPOV/EXN/CAN/2 Draft 1 examiné par le CAJ-AG par correspondance UPOV/EXN/CAN/2 Draft 2 sera examiné par le CAJ-AG en octobre 2014
UPOV/EXN/EDV	Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/EXN/EDV/1 adopté en octobre 2009 UPOV/EXN/EDV/2 Draft 4 examiné par le CAJ-AG par correspondance UPOV/EXN/EDV/2 Draft 5 sera examiné par le CAJ-AG en octobre 2014
UPOV/EXN/ENF	Notes explicatives sur la défense des droits d'obtenteur selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/ENF/1 adopté en octobre 2009
UPOV/EXN/EXC	Notes explicatives sur les exceptions au droit d'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/EXN/EXC/1 adopté en octobre 2009
UPOV/EXN/GEN	Notes explicatives sur les genres et espèces devant être protégés selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/EXN/GEN/1 adopté en octobre 2009
UPOV/EXN/HRV	Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/EXN/HRV/1 adopté en octobre 2013 UPOV/EXN/HRV/2 Draft 1 examiné par le CAJ-AG par correspondance UPOV/EXN/HRV/2 Draft 2 sera examiné par le CAJ-AG en octobre 2014
UPOV/EXN/NAT	Notes explicatives sur le traitement national selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/EXN/NAT/1 adopté en octobre 2009
UPOV/EXN/NOV	Notes explicatives sur la nouveauté selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/NOV/1 adopté en octobre 2009
UPOV/EXN/NUL	Notes explicatives sur la nullité du droit d'obtenteur selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/NUL/1 adopté en octobre 2009 UPOV/EXN/NUL/2 Draft 1 examiné par le CAJ-AG par correspondance UPOV/EXN/NUL/2 Draft 2 sera examiné par le CAJ-AG en octobre 2014
UPOV/EXN/PPM	Matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/PPM Draft 2 examiné par le CAJ-AG par correspondance UPOV/EXN/PPM/1 Draft 3 sera examiné par le CAJ-AG en octobre 2014
UPOV/EXN/PRI	Notes explicatives sur le droit de priorité selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/PRI/1 adopté en octobre 2009
UPOV/EXN/PRP	Notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/PRP/1 adopté en octobre 2009 UPOV/EXN/PRP/2 Draft 1 examiné par le CAJ-AG par correspondance UPOV/EXN/PRP/2 Draft 2 sera examiné par le CAJ-AG en octobre 2014
UPOV/EXN/VAR	Notes explicatives sur la définition de la variété selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/EXN/VAR/1 adopté en octobre 2010

DOCUMENTS D'INFORMATION

Références les plus récentes	Documents d'information	État d'avancement
UPOV/INF-EXN	Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents	UPOV/INF-EXN/5 adopté en octobre 2013 UPOV/INF-EXN/6 Draft 1 sera examiné par le Conseil en octobre 2014
UPOV/INF/4	Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV	UPOV/INF/4/3 adopté en mars 2013
UPOV/INF/5	Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales	UPOV/INF/5 adopté en octobre 1979 (La révision du document UPOV/INF/5 sera examinée par le CAJ en mars 2015 – voir le document CAJ/70/3)
UPOV/INF/6	Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/INF/6/3 adopté en octobre 2013
UPOV/INF/7	Règlement au Conseil	UPOV/INF/7 adopté en octobre 1982
UPOV/INF/8	Accord entre l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales signé le 26 novembre 1982	UPOV/INF/8 signé en novembre 1982
UPOV/INF/9	Accord entre l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales et le Conseil fédéral suisse pour déterminer le statut juridique en Suisse de cette union (Accord de siège)	UPOV/INF/9 signé en novembre 1983
UPOV/INF/10	Audit interne	UPOV/INF/10/1 adopté en octobre 2010
UPOV/INF/12	Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV	UPOV/INF/12/4 adopté en novembre 2012 UPOV/INF/12/5 Draft 1 sera examiné par le CAJ-AG par correspondance UPOV/INF/12/5 Draft 2 sera examiné par le CAJ-AG en octobre 2014
UPOV/INF/13	Document d'orientation concernant la procédure à suivre pour devenir membre de l'UPOV	UPOV/INF/13/1 adopté en octobre 2009
UPOV/INF/14	Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant la procédure à suivre pour ratifier l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou y adhérer	UPOV/INF/14/1 adopté en octobre 2009
UPOV/INF/15	Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes, ainsi que la fourniture d'informations visant à faciliter la coopération	UPOV/INF/15/2 adopté en mars 2013 (La révision du document UPOV/INF/15 sera examinée par le CAJ en octobre 2014 – documents CAJ/70/5 et UPOV/INF/15/3 Draft 1)
UPOV/INF/16	Logiciels échangeables	UPOV/INF/16/3 adopté en octobre 2013 (L'adoption du document UPOV/INF/16/4 sera envisagée par le Conseil en octobre 2014 – voir le document UPOV/INF/16/4 Draft 1)
UPOV/INF/17	Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative ("Directives BMT")	UPOV/INF/17/1 adopté en octobre 2010
UPOV/INF/18	Utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)	UPOV/INF/18/1 adopté en octobre 2011
UPOV/INF/19	Règles concernant l'octroi à des États et à des organisations intergouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales du statut d'observateur auprès des organes de l'UPOV	UPOV/INF/19/1 adopté en novembre 2012
UPOV/INF/20	Règles concernant l'accès aux documents de l'UPOV	UPOV/INF/20/1 adopté en novembre 2012
UPOV/INF/21	Mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges	UPOV/INF/21/1 adopté en novembre 2012
UPOV/INF/22	Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union	UPOV/INF/22/1 Draft 1 sera examiné par le Conseil en octobre 2014

^a Le CAJ, à sa soixante-neuvième session tenue à Genève le 10 avril 2014, a accepté d'examiner la possibilité de modifier des documents du CAJ afin :

- d'inclure un résumé analytique,
- de faire référence à des documents antérieurs dans des notes en bas de page,
- de recourir à des exposés,
- de fusionner les paragraphes concernant des décisions relatives à des points pour information.

Le CAJ a demandé au Bureau de l'Union d'élaborer des exemples qu'il examinera à sa soixante-dixième session et de fournir des informations sur les incidences en matière de ressources pour le Bureau de l'Union (voir les paragraphes 95 et 96 du document CAJ/69/12 "Compte rendu des conclusions").

Ce document est destiné à servir d'exemple. Les informations sur les incidences en matière de ressources pour le Bureau de l'Union seront transmises dans un document destiné à être examiné à la session du CAJ de mars 2015.

[Fin de l'annexe et du document]